

PARRAINAGE

DEMANDE DE CARTE AMERICAN EXPRESS

A remplir par le parrain et le filleul, chacun pour sa partie. Le filleul doit :

- 1 - Etre âgé de plus de 18 ans et disposer d'un compte bancaire en F CFP.
- 2 - Compléter intégralement ce formulaire.
- 3 - Joindre à votre envoi les pièces justificatives : un relevé d'identité bancaire, une copie de votre carte d'identité recto-verso, passeport ou permis de conduire (en cours de validité), un justificatif de domicile (facture OPT ou EDT), vos 3 derniers relevés de compte bancaire et vos 2 derniers bulletins de salaire.
- 4 - Nous retourner l'ensemble des documents sous enveloppe à OFINA - BP 40201 Fare Tony - 98713 Papeete - TAHITI.

A remplir par le parrain



Je fais profiter un proche d'une Carte Personnelle American Express : je recevrai **3 000 points***



Je fais profiter un proche d'une Carte American Express Gold : je recevrai **8 000 points***

Nom _____

Prénom _____

Numéro de carte _____

A remplir par le filleul

M Mme Mlle

Nom _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Indiquez ci-dessous en lettres capitales votre prénom puis **vos** nom de famille en entier tels que vous souhaitez les voir apparaître sur la carte (maximum 24 caractères espaces compris).

Né(e) le (JJ/MM/AA) _____ à _____

Adresse géographique _____

Commune _____ Ile _____

Adresse courrier _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone domicile _____ Téléphone portable _____

E-mail _____

J'accepte de recevoir des informations sur les offres, les produits et les services d'OFINA : par e-mail par SMS

Nom de jeune fille de votre mère _____

(Une mesure de sécurité pour vous identifier lors d'un appel téléphonique)

Nombre de personnes à charge _____

Etes-vous propriétaire locataire autre

Montant du loyer en FCFP _____

Programme Membership Rewards® : Participation gratuite au programme Membership Rewards pour les Titulaires d'une Carte Personnelle American Express et Membership Rewards Plus pour les Titulaires d'une Carte American Express Gold.

Profession _____

Ancienneté professionnelle _____ an(s) Tél. bureau _____

(auprès de votre employeur actuel)

Nom de l'entreprise _____

Activité de l'entreprise _____

Revenus personnels réguliers mensuels nets en F CFP _____

Si vous êtes déjà titulaire d'une carte bancaire, cochez la ou les case(s) correspondante(s).

Visa Classic Visa Premier Autre

Mastercard Classic Mastercard Gold

Si vous êtes déjà Titulaire d'une Carte American Express, renseignez les informations suivantes :

Type de carte _____

Numéro de carte _____

Date d'expiration _____ Membre depuis _____

Votre banque

Banque personnelle _____

Code banque _____ Code guichet _____

Numéro de compte _____ Clé RIB _____

Ancienneté bancaire _____ an(s)

(auprès de votre banque actuelle)

Je garantis l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. Les informations recueillies ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par l'intermédiaire du service ayant recueilli les présentes informations. J'autorise OFINA, titulaire de la licence American Express en Polynésie française, à obtenir de mon employeur, de ma banque ou de toute autre source de son choix, les renseignements nécessaires dans le but d'empêcher la fraude et de vérifier ma solvabilité et à utiliser diverses méthodes statistiques pour évaluer ma capacité de crédit lors de l'émission d'une carte à mon profit. Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales régissant l'utilisation de la Carte American Express figurant au verso et je m'engage à m'y conformer ainsi qu'à régler les débits dont je serai redevable par prélèvement sur mon compte bancaire. Je reconnais en outre le droit discrétionnaire à OFINA de ne pas donner suite à la présente demande sans indiquer les raisons de sa décision.

Signature du Bénéficiaire de la carte (OBLIGATOIRE)

Date _____

Cotisation annuelle de 10 000 F CFP⁽¹⁾ pour une Carte Personnelle American Express. Frais de dossier de 5 000 F CFP⁽¹⁾.
Cotisation annuelle de 22 000 F CFP⁽¹⁾ pour une Carte American Express Gold. Frais de dossier de 5 000 F CFP⁽¹⁾.

* sous réserve d'acceptation du dossier

(1) Tarifs en vigueur au 01/11/05

TRÈS IMPORTANT Après avoir complété cette demande de Carte, n'oubliez pas de signer le bulletin d'adhésion ainsi que les Conditions Générales.

PARRAINAGE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

A REMPLIR PAR LE FILLEUL OBLIGATOIREMENT

Numéro national d'émetteur 501 072

Titulaire du compte à débiter

Nom _____

Prénom _____

Adresse courrier _____

Code postal _____ Ville _____

Je vous prie de bien vouloir débiter mon compte, sauf autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire :

N° _____ Clé RIB _____

du montant de tous les avis de prélèvement qui seront émis à mon nom par :

OFINA SA au capital de 507.000.000 F CFP - R.C.S 04 297 B
N°TAHITI 723551. Siège Social : 93, rue Dumont d'Urville
BP 40 201 Fare Tony, 98713 Papeete - TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE

Emetteur bancaire

Nom de votre banque _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Il est bien entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, je devrai régler le différend avec l'organisme créancier désigné ci-dessus. Vous n'aurez pas à m'aviser de l'exécution desdites opérations hors de l'extrait de compte que vous m'adresserez, ni éventuellement de leur non exécution. J'autorise OFINA et ses représentants à obtenir de ma banque les renseignements relatifs à toute modification domiciliaire.

Signature du Titulaire du compte à débiter (OBLIGATOIRE)

Date _____

MODALITÉS DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DES CARTES AMERICAN EXPRESS

• Seuls les Titulaires de Cartes principales peuvent accéder à ce programme et bénéficier du bonus de points.

• OFINA se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'application du programme de parrainage.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Carte Personnelle American Express® et Carte American Express® Gold

La délivrance par OFINA et l'utilisation de la Carte American Express par le Titulaire sont expressément régies par les Conditions Générales ci-après. Elles s'appliquent au Titulaire de la Carte principale et aux Titulaires de Carte(s) supplémentaire(s), en Polynésie française et à l'étranger.

1 - DÉFINITIONS

a - "Carte" désigne la Carte American Express (Carte Personnelle, Carte American Express Gold).
b - OFINA est l'établissement émetteur de la Carte et est désigné par le pronom "Nous".
c - "Vous" désigne le Titulaire. Le "Titulaire" est la personne physique dont le nom figure sur la Carte et/ou sur le compte.
d - "Compte-Carte" désigne le compte que nous ouvrons au nom du Titulaire pour l'enregistrement de toute somme due par celui-ci à OFINA. Ces sommes, appelées "Débits", incluent vos dépenses par carte, cotisations annuelles à OFINA, primes d'assurances en cas de souscription aux assurances que nous vous présentons.
e - "Établissement Affilié" désigne tout établissement qui s'est engagé contractuellement à accepter la Carte en paiement du prix des prestations qu'il fournit.

2 - UTILISATION DE LA CARTE

a - La Carte vous permet de régler vos achats auprès des Établissements Affiliés. Lors de vos achats, vous signez une facturette, sauf pour vos achats dans les automates de paiement et pour vos achats effectués par correspondance, sur Minitel, par téléphone ou Internet. La Carte vous permet également d'effectuer des retraits d'espèces dans tous les distributeurs automatiques de billets affichant le logo American Express et selon les conditions d'utilisation de ces distributeurs.
b - Pour votre sécurité, vous devez signer la Carte au dos dans l'espace réservé et ce dès réception de celle-ci. Votre signature emporte également votre adhésion aux présentes Conditions Générales.
c - Ne permettez à personne d'utiliser la Carte émise à votre nom car elle est incessible.
d - La Carte n'est assortie d'aucun plafond pré-établi de dépenses. En effet, lorsqu'un Établissement Affilié nous demande d'autoriser un règlement par Carte, nous donnons l'autorisation après examen du Compte-Carte, à moins que la dépense ne présente un caractère anormal ou inhabituel, ou que nous ayons connaissance de retards ou d'incidents de paiement. Dans ce cas, nous consulterons votre banque.
e - La Carte ne peut être utilisée pour l'achat de biens ou de services en vue de la revente ou pour obtenir des espèces auprès de tout Établissement Affilié.
f - N'utilisez la Carte que pendant la période de validité indiquée sur celle-ci.

3 - FACTURATION - PAIEMENT

a - Vous recevez un relevé mensuel de votre Compte-Carte qui fait apparaître vos débits ainsi que ceux relatifs à toute Carte supplémentaire émise sur votre demande. Le solde de votre relevé mensuel est débité par prélèvement automatique sur votre compte bancaire trois jours après l'arrêté des comptes. Tous les mouvements de compte ainsi que le relevé mensuel sont établis en F CFP.
b - Tout retrait dans le réseau de distributeurs affichant le logo American Express donne lieu à l'application d'une commission dont le montant est fixé par OFINA dans les Conditions Tarifaires.
c - Le Titulaire de toute Carte supplémentaire émise sur votre demande vous est solidaire pour le paiement des débits portés sur votre Compte-Carte.
d - Vous devez nous signaler sans délai tout changement d'adresse et tout changement d'identité bancaire.

4 - DÉPENSES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les débits en devises autres que le F CFP, seront convertis en euros. La conversion en F CFP sera effectuée à la date à laquelle le débit est traité par American Express, date qui dépend de la date à laquelle le débit a été soumis à American Express et qui ne coïncide pas nécessairement avec le jour du débit. Si le débit est effectué en euros, la conversion sera effectuée en F CFP sans commission

de change ni frais, conformément aux textes réglementaires en vigueur en Polynésie française. Si le débit est effectué en US Dollar, une seule conversion sera opérée en euros. Si le débit est effectué dans une autre devise que l'euro ou l'US Dollar, la conversion sera effectuée en passant par l'US Dollar, par une conversion du montant du débit en US Dollar puis par une conversion du montant US Dollar en F CFP. A moins que la loi n'impose un taux particulier, vous acceptez que le système informatique de trésorerie d'American Express utilise des taux de conversion basés sur les taux interbancaires qu'il sélectionne à partir de sources habituelles de la profession le jour ouvré précédent la date de traitement, augmenté d'une commission unique de 2%. Si des débits sont convertis par des tiers avant d'être soumis à American Express, ces débits seront convertis à des taux déterminés par ces tiers.

5 - RETARD DE PAIEMENT - RECOURS

a - Si OFINA n'a pas reçu 30 jours après la date de 1^{ère} présentation d'un ordre de prélèvement le règlement correspondant, nous nous réservons le droit d'appliquer des intérêts de retard comme indiqué dans les Conditions Tarifaires, sur l'intégralité du montant dû, à compter de la date de 1^{ère} présentation dudit prélèvement. Ces intérêts seront à la charge du Titulaire de la Carte principale.
b - Tout rejet de chèque ou tout rejet de prélèvement mensuel sur votre compte bancaire ou postal donnera lieu à un débit sur votre Compte-Carte dont le montant figure dans les Conditions Tarifaires.
c - Le recouvrement des impayés donnera lieu, en sus des intérêts stipulés, à la facturation sur le compte carte de frais prévus dans les Conditions Tarifaires tels que les avis d'impayés, les relances, la mise en place d'un plan d'apurement, la notification d'entrée en contentieux, les frais de transmission à l'avocat et à l'huissier, la lettre de mise en demeure, la requête d'injonction de payer, les frais de saisie sur salaire, les frais de réquisition d'états hypothécaires.
Il en est de même de tous frais, droits et honoraires qu'Ofina déboursera pour obtenir, par voie judiciaire ou par tout autre moyen, le paiement des sommes à elle dues.

6 - PERTE OU VOL DE LA CARTE

a - Si vous constatez la perte ou le vol de la Carte, vous devez nous en avertir immédiatement par téléphone ou tout autre moyen. Nous vous adresserons une nouvelle carte gratuitement et sans délai.
b - En cas de perte ou de vol de la Carte, votre responsabilité pour toute utilisation frauduleuse de celle-ci est limitée à un montant inscrit dans les Conditions Tarifaires. Toutefois, vous assumerez pleine et entière responsabilité pour toute utilisation frauduleuse de la Carte ou tout retrait frauduleux effectué dans le réseau de distributeurs affichant le logo American Express, si vous avez agi frauduleusement ou avec une extrême négligence, et notamment si votre code n'a pas été conservé de manière totalement séparée de la Carte, et si un tiers a pu l'identifier.

7 - RECEVABILITÉ DES OPPOSITIONS

a - Seules sont recevables par OFINA, les oppositions expressément motivées par la perte ou le vol de la Carte, l'utilisation frauduleuse de la Carte, le redressement ou la liquidation judiciaire du bénéficiaire de la Carte. OFINA peut, quels qu'en soit les motifs, de son propre chef, décider de l'opposition d'une Carte.
b - L'opposition pour utilisation frauduleuse de la Carte est effectuée dans le cas où le porteur est toujours en possession de sa Carte au moment de l'opération contestée et si la Carte a été contrefaite au sens de l'article 163-4 du Code monétaire et financier.

8 - MODALITÉS DES OPPOSITIONS

a - Le Titulaire de la Carte doit déclarer dans les meilleurs délais, la perte ou le vol de sa Carte auprès du centre d'opposition ouvert 24h/24 et 7 jours/7 par téléphone ou par télécopie. Le numéro de la Carte doit impérativement être communiqué pour que l'opposition soit enregistrée. En cas de vol de la Carte, le Titulaire de la Carte doit également le déclarer aux autorités de police ou de gendarmerie, le récépissé de la déclaration devant être transmis à OFINA.
b - Toute opposition qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration signée par le Titulaire doit être confirmée sans délai par lettre

TRÈS IMPORTANT Après avoir complété cette demande de Carte, n'oubliez pas de signer le bulletin d'adhésion ainsi que les Conditions Générales.

simple contre récépissé remise ou expédiée sous pli recommandé à OFINA. En cas de contestation, l'opposition sera réputée avoir été effectuée à la date de la réception de ladite lettre par OFINA.

c - OFINA ne saurait être tenu pour responsable des conséquences d'une opposition par téléphone ou par télécopie qui n'émanerait pas du Titulaire de la Carte.

d - En cas d'utilisation frauduleuse de la Carte dans les conditions définies à l'article 7.b des présentes Conditions Générales, le Titulaire de la Carte doit faire opposition pour ce motif et la déclarer dans le délai prévu à l'article 12.

9 - RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DE LA CARTE

a - Principe : Le Titulaire de la Carte est responsable de l'utilisation et de la conservation de celle-ci.
b - Opérations effectuées avant opposition : Elles sont à la charge du Titulaire de la Carte, en cas de perte ou de vol de la carte, dans la limite du montant décrit dans les Conditions Tarifaires. Elles sont également à sa charge mais sans limitation de montant en cas de :
- faute lourde telle que définie à l'article 6.b
- opposition tardive c'est-à-dire pas effectuée dans les meilleurs délais et notamment compte tenu des habitudes d'utilisation de la Carte par le porteur.
c - Opérations effectuées après opposition : Elles sont à la charge de OFINA, à l'exception des opérations effectuées par le Titulaire.

10 - REMBOURSEMENT

Le Titulaire de la Carte est remboursé :
- du montant des débits contestés de bonne foi par le Titulaire de la Carte dans le cas de perte et de vol de sa Carte pour des opérations survenues avant opposition conformément à l'article 9.b,
- du montant de tous les débits contestés de bonne foi par le Titulaire de la Carte, y compris de la totalité des frais bancaires supportés le cas échéant par le Titulaire de la Carte, dans le cas où le Titulaire de la Carte était en possession de sa Carte à la date de l'opération contestée et où sa Carte a été contrefaite.
Dans ce dernier cas, le remboursement intervient dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai d'un mois à partir de la réception de la réclamation écrite du Titulaire de la Carte.

11 - RENOUELEMENT ET ANNULATION DE LA CARTE

a - Avant l'expiration de la période de validité de la Carte, une nouvelle Carte vous sera adressée.
b - La Carte reste notre propriété ; nous pouvons à tout moment vous en demander restitution, sans avoir à motiver notre décision. Vous devez alors nous restituer la Carte ou la restituer à tout Établissement Affilié ou toute personne qui vous en ferait la demande sur nos instructions.
c - Si vous souhaitez renoncer à l'usage de la Carte, vous devez nous en aviser au minimum 2 mois avant la date d'échéance. Vous détruisez la Carte en la coupant en deux.
d - Si vous souhaitez mettre fin à l'usage de toute Carte supplémentaire émise sur votre demande, vous devez nous en aviser et nous retourner celle-ci coupée en deux. Vous restez redevable de tout débit relatif à la Carte supplémentaire jusqu'à restitution de celle-ci.

12 - RÉCLAMATIONS

a - Le Titulaire de la Carte a la possibilité de déposer une réclamation et cela dans un délai de 70 jours à compter de la date de l'opération contestée, définie à l'article 7.b des présentes Conditions Générales.
b - Nous ne pouvons tenir compte d'aucune opposition sur un débit, sauf en cas de perte ou vol de la Carte ou lorsque vous avez été victime d'une fraude reconnue par OFINA, ou en cas de redressement ou liquidation judiciaire de l'Établissement Affilié bénéficiaire.
c - Vous adresserez aux Établissements Affiliés concernés toute réclamation relative aux prestations réglées par Carte ; vous resterez redevables à OFINA de tous débits y afférant. Au demeurant, nous nous efforcerons de vous assister dans vos démarches auprès des Établissements Affiliés concernés.
d - Toutes les contestations pouvant s'élever entre OFINA et le Titulaire de la Carte relèveront des juridictions des Tribunaux de Papeete, où nous déclarons être domicile, et auxquelles la compétence exclusive est expressément attribuée. Seul le droit français sera applicable.

e - Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes et indirectes qui résulteraient de circonstances indépendantes de notre volonté, telles que, notamment, les défaillances et dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des moyens de communication, le refus d'acceptation de la Carte par un Établissement Affilié ou tout autre problème lié à l'acceptation de la Carte.

13 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

a - Nous vous informerons de toute modification aux présentes Conditions Générales par tout moyen.
b - Vous pourrez refuser l'application de ces modifications en renonçant à l'usage de la Carte, dans les conditions prévues à l'article 11.c ci-dessus. A défaut, vous-même et le Titulaire de toute Carte supplémentaire seraient supposés les avoir acceptées.

14 - CONFIDENTIALITÉ

a - Vous êtes habilité à obtenir de notre part la communication des informations nominatives vous concernant enregistrées dans nos fichiers informatiques et à nous en demander toute rectification éventuelle en adressant un courrier à notre Service Clientèle ou par téléphone.
b - Pour faciliter l'acceptation de la Carte au plan international, et pour nous permettre de gérer votre Compte - Carte et d'adapter notre action commerciale à vos besoins propres, des informations vous concernant incluant le détail de vos débits et la nature des biens et/ou services achetés, peuvent être transmises confidentiellement par OFINA à ses partenaires et à ses sous-traitants. En outre, si vous achetez des biens et/ou services pour le compte d'un tiers, vous reconnaissez avoir obtenu le consentement préalable de ce tiers pour la transmission de ces informations à OFINA et American Express. Ceci comprend le traitement de vos données personnelles aux États-Unis, où les lois de protection des données nominatives ne sont pas aussi étendues que dans l'Union Européenne (UE). Quand vous voyagez ou faites des achats à l'étranger par courrier, par téléphone ou par Internet, nous pourrions être amenés à révéler ou à accéder à ces données dans des pays en dehors de l'UE, où les lois de protection des données ne sont pas aussi étendues. Tout ce qui est mentionné ci-dessus s'applique également à tout Titulaire de la Carte supplémentaire, et vous reconnaissez avoir obtenu son consentement pour la transmission des données le concernant à OFINA et American Express, et leur traitement dans le but mentionné ci-dessus.

c - Nous rapprocherons notre fichier de celui d'établissements sélectionnés par OFINA pour vous adresser des offres de biens ou de services, sauf si vous vous y opposez en adressant un courrier à cet effet à notre Service Clientèle.
d - Nous nous réservons la faculté de communiquer tout incident de paiement survenu sur votre Compte-Carte à tout établissement public ou privé (organisme de crédit, avocat, agence de recouvrement...) habilité à collecter les données de ce type.

e - Nous contrôlons et/ou enregistrons, soit par nos propres moyens soit par l'intermédiaire de sociétés sélectionnées, les appels téléphoniques que vous nous adressez ou que nous vous adressons pour assurer la qualité de service, la formation de nos employés et le suivi du compte.

f - Nous conserverons les informations vous concernant pour les besoins présentés ci-dessus et ce, conformément à la loi.

g - Si vous fournissez votre adresse électronique à OFINA, nous pourrions ainsi vous envoyer des offres personnalisées par e-mail, vous informant sur nos produits et services ou sur toute nouveauté. Vous pouvez à tout moment nous demander de ne plus recevoir de communications par e-mail en nous contactant par tout moyen.

15 - JURIDICTION - LOI APPLICABLE :

Tout litige pouvant survenir à raison de l'exécution ou de l'interprétation des présentes Conditions Générales est régi par le droit français et relève de la compétence des Tribunaux de Papeete.

En application de la loi du 6.01.1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informé que :

1 - Les réponses au questionnaire sont obligatoires pour que soit examinée votre demande de Carte. Elles ne sont destinées qu'à OFINA, à ses partenaires et à ses sous-traitants.
2 - Vous êtes habilité à obtenir communication des informations nominatives recueillies au moyen de ce questionnaire et, le cas échéant, à nous en demander toutes rectifications.



Signature du Titulaire du compte à débiter (OBLIGATOIRE)

Date